

**LE CONSEIL MUNICIPAL
EST CONVOQUE EN SEANCE ORDINAIRE
A LA MAIRIE DE LANCY
SALLE COMMUNALE DU PETIT-LANCY**

JEUDI 24 FEVRIER 2022 A 20.00 HEURES

ORDRE DU JOUR :

POINTS INITIAUX

1. Prestation de serment de M. Yannick HANIFI (PLR), en remplacement de M. Thierry AESCHBACHER
2. Election d'un membre du Bureau en remplacement de M. Thierry AESCHBACHER (PLR)
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 janvier 2022
5. Communications du Bureau
6. Communications du Conseil administratif
7. Propositions du Conseil administratif

RAPPORTS DE COMMISSION

8. Discussion et vote d'objets de retour de commissions

- | | | |
|----|--|---|
| a) | M033-2021 Vote | Motion « Analyse des besoins d'hébergements d'urgence pour les sans-abris et pour les femmes en situation de grande précarité à Lancy » - Rapport de la Commission sociale, séance du 17 janvier 2022 (M. Vincent MAYER) |
| b) | 284-22.01 Arrêté Fr. 201'000.-- | Aménagement du square Clair-Matin – Crédit d'étude - Rapport de la Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 1 ^{er} février 2022 (Mme Kristine BEUN) |
| c) | 283-22.01 Arrêté Fr. 430'000.-- | Création de quatre éco-points au chemin du Repos, square Clair-Matin, chemin de la Chapelle et chemin de la Caroline – Crédit d'investissement – Rapports de la Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 1 ^{er} février 2022 (Mme Kristine BEUN) et de la Commission des finances, séance du 2 février 2022 (Mme Emilie FERNANDEZ) |

9. Motions – Résolutions

Motion du groupe socialiste « Pour la mise en place d'un plan de mobilité scolaire à Lancy » (M059-2022)

VILLE DE LANCY

RAPPORTS DE COMMISSION (informations)

10. Commission sociale, séance du 17 janvier 2022, rapporteur M. Vincent MAYER
 - a) Désignation d'un représentant du Conseil municipal pour le Contrat de quartier Mouilles-Caroline
 - b) Présentation des prestations de l'action sociale individuelle

11. Commission de la culture, communication et promotion économique, séance du 18 janvier 2022, rapporteur Mme Kristine BEUN
 - a) Présentation du projet Belvédère Sonore Genève (Fonds d'art visuel)
 - b) Présentation du projet lauréat du concours de l'école de Pont-Rouge (Fonds d'art visuel)
 - c) Présentation de la programmation des centres d'art pour l'année 2022

12. Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 1^{er} février 2022, rapporteur Mme Kristine BEUN
 - a) Square Clair-Matin – Présentation de la démarche participative
 - b) Divers

13. Commission de l'aménagement du territoire, séance du 3 février 2022, rapporteur Mme Caroline MONOD
 - a) Patinoire de Trèfle-Blanc – procédure/demande de dérogation
 - b) Révision du Plan directeur communal : densification de la zone villa
 - c) Divers

POINTS FINAUX

14. Propositions individuelles et questions

CLÔTURE DE LA SEANCE

Questions du public au Conseil administratif

Le Président du Conseil municipal

Matthieu JOTTERAND

| |
|---|
| <p>Prochaine séance :</p> <p>Jeudi 24 mars 2022 à 20h00</p> |
|---|

PROJET



VILLE DE LANCY

Législature 2020-2025
Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 24 février 2022

Aménagement du square Clair-Matin
Crédit d'étude (Fr. 201'000.--) (284-22.01)

Vu la nécessité de procéder à des travaux de rénovation et d'amélioration des aménagements des espaces publics du square Clair-Matin ;

Vu le caractère désuet de nombreux aménagements et équipements et le fait que plusieurs d'entre eux sont endommagés et ne répondent plus aux besoins des utilisateur-trice-s ni aux enjeux environnementaux que la Ville de Lancy s'est donné ;

Vu que ce crédit d'étude vise à identifier les problèmes techniques, structurels et d'accueil du square ;

Vu les démarches participatives entreprises dans le quartier et qui seront prolongées dans le cadre de cette étude afin de prendre en compte les besoins et les attentes des habitant-e-s du quartier ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, al. 1, let e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 1^{er} février 2022 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par

oui /

non /

abstention(s)

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr. 201'000.-- destiné à l'aménagement du square Clair-Matin ;
2. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 3420.50000, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 3420.14000 ;
3. en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci, sous la rubrique 3420.33000 ;
4. en cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon, sous la rubrique 3420.33010.

Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal
Le Président :

Matthieu JOTTERAND

PROJET



VILLE DE LANCY

Législature 2020-2025

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 24 février 2022

Création de quatre éco-points au chemin du Repos, square Clair-Matin, chemin de la Chapelle et chemin de la Caroline - Crédit d'investissement (Fr. 430'000.--) (283-22.01)

Vu les nouvelles constructions au chemin du Repos, square Clair-Matin, chemin de la Chapelle et chemin de la Caroline ;

Vu que le règlement communal prévoit la création d'un éco-point enterré pour toute nouvelle construction, afin de pouvoir supprimer les levées voirie en mode porte à porte ;

Vu la nécessité de créer quatre éco-points, respectivement au chemin du Repos, square Clair-Matin, chemin de la Chapelle et chemin de la Caroline ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, al. 1, let e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 1^{er} février 2022 ;

Vu le rapport de la Commission des finances, séance du 2 février 2022 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par oui / non / abstentions

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 430'000.-- destiné à la création de quatre éco-points au chemin du Repos, au square Clair-Matin, au chemin de la Chapelle et au chemin de la Caroline ;

2. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 7301.50330, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 7301.14033 ;
3. de financer partiellement ce crédit par la participation financière du requérant des travaux, liés à la construction d'un immeuble situé au chemin de la Bâtie 1A, DD105201/3, pour un montant de Fr. 35'282.50 ;
4. d'amortir la dépense au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimé à 2022, sous la rubrique 7301.33003 ;

Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal
Le Président :

Matthieu JOTTERAND

PROJET DE MOTION

au sens de l'article 32 du Règlement du Conseil municipal

relative à l'objet suivant :

Analyse des besoins d'hébergements d'urgence pour les sans-abris et pour les femmes en situation de grande précarité à Lancy

Le Conseil municipal considérant :

- la situation d'urgence vécue dans le canton de Genève concernant les sans-abris, dont le nombre a augmenté considérablement suite à l'épidémie de COVID-19
- que la grande précarité a touché majoritairement les femmes et les enfants, que ce soit dans leur sphère familiale (augmentation des violences faites aux femmes, contraignant certaines d'entre elles à abandonner leur logement pour se mettre en sécurité), ou professionnelle (perte d'emploi occasionnant une situation de précarité et de sans-abrisme)
- que les seuls foyers du canton accueillant des femmes et enfants victimes de violences domestiques en Ville de Genève sont régulièrement complets car la demande a augmenté fortement ces dernières années¹
- que le Foyer « La Virgule », situé à Lancy, est le seul foyer hors Ville de Genève à prendre en charge des sans-abris dans le canton, et à faire de la réinsertion sociale et professionnelle, mais que « La Virgule » ne dispose pas pour l'instant d'un foyer dédié aux femmes et enfants en situation de précarité
- que faute de lieu, les tentatives de « La Virgule » d'héberger les femmes dans le même foyer que les hommes n'ont pas donné les résultats escomptés, contraignant ainsi l'association à abandonner cette initiative
- que « La Virgule » accueille actuellement des femmes et enfants dans un complexe hôtelier en partenariat avec le groupe hôtelier ACCOR -Genève, mais qu'il s'agit d'une solution temporaire à courte durée
- que cette option s'avère peu confortable, coûteuse et rend difficile la situation des femmes qui ne sont pas prises en charge par l'Hospice général et se trouvent juste au seuil de la pauvreté (hors barème d'aide sociale, parfois pour des montants d'une dizaine de francs à peine), ne permettant leur intégration socio-professionnelle, ni en amont, ni en aval d'une prise en charge par des services sociaux
- que, selon le quotidien « Le Temps » du 21 novembre 2019, la violence domestique

¹ Le Courrier, 26 mars 2021 "Sans-abri : le canton veut maintenir l'accueil d'urgence"

semble battre des records à Genève avec une augmentation de 31 % par rapport à 2018, et sachant que 70% des personnes qui subissent des violences seraient des femmes, dont environ 250 sont sans-abris ou fortement démunies et moins visibles que les hommes car se cachant lorsqu'elles sont à la rue. La situation de ces femmes s'est encore considérablement péjorée suite à la crise sanitaire.

- que notre commune est en train de se développer considérablement et que le nombre d'habitant-e-s augmente, ce qui accroîtra fatalement les demandes d'urgence au niveau social et du logement, et sachant que Lancy ne peut actuellement pas répondre de manière idoine à ce type de demandes

Par ces motifs, le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :

1. Déterminer le profil des sans-abris présent-e-s sur notre commune et évaluer les besoins d'hébergements d'urgence sur Lancy
2. Faire un point de situation sur ce qui a été fait et ce qui reste à faire à Lancy en termes d'hébergement d'urgence, et plus particulièrement la prise en charge de femmes et d'enfants sans-abris
3. Augmenter si nécessaire le nombre de place à « La Virgule », notamment en créant une structure dédiée uniquement aux femmes et enfants.

Parti socialiste de Lancy

Lancy, le 14 avril 2021

M 059/2022

PROJET DE MOTION

au sens de l'article 32 du Règlement du Conseil municipal

relative à l'objet suivant :

Pour la mise en place d'un plan de mobilité scolaire à Lancy

Exposé des motifs

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

De plus en plus de communes se lancent dans la mise en place d'un plan de mobilité scolaire, visant à sécuriser les trajets de la maison à l'école et à instaurer les besoins spécifiques des enfants dans l'aménagement urbain, conformément au Plan d'actions de la mobilité douce 2015-2018 du Canton.

L'idée est de mettre la vision de l'enfant au cœur du processus avec une démarche participative. Une enquête est réalisée auprès des parents, des enfants et des enseignant-es afin de connaître les habitudes de mobilité des écolières et écoliers sur le chemin de l'école. Elle permet de déterminer quels chemins empruntent les enfants pour venir à l'école et les secteurs dangereux.

Un bilan de mobilité est élaboré suite aux informations récoltées, puis des recommandations sont proposées. Tout au long du processus, l'accent est mis sur l'information et la sensibilisation de toutes et tous.

Ces mesures sont complémentaires, car il est aussi important de promouvoir un chemin sécurisé en dehors des horaires des patrouilleuses scolaires ou sur les différents trajets empruntés par les écolières et écoliers. Du point de vue de la santé et de l'environnement, l'idée est aussi de favoriser l'exercice physique et de préserver la qualité de l'air en encourageant la mobilité douce et active.

Les prix varient entre 25'000 CHF et 37'000 CHF selon les écoles. Il est toutefois possible de regrouper les écoles afin de diminuer les dépenses et la démarche peut être répartie sur plusieurs années.

La Ville de Genève, les communes de Meyrin, Vernier, Chênes-Bougeries, Genthod, Dardagny mais aussi le canton de Vaud, Fribourg et le Valais ont d'ores-et-déjà adopté des plans de mobilité scolaire pour leurs territoires.

Ainsi, vu :

- que le plan d'actions pour la mobilité douce 2015-2018 prévoit la promotion des plans de mobilité douce auprès des établissements scolaires genevois ;

- la motion M 2364 « pour que Genève devienne un canton exemplaire en matière de sécurité sur le chemin de l'école », votée à l'unanimité du Grand Conseil genevois le 12 mai 2017.

Par ces motifs, le Conseil municipal invite le Conseil administratif :

1. A mettre en œuvre rapidement et sur le long terme dans la commune un plan de mobilité scolaire

En vous remerciant par avance, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, nous vous remercions de faire bon accueil à la présente motion.

Le groupe socialiste

Lancy, le 09 février 2022